

Paris, le 9 mai 2016

Note explicative sur le Protocole d'accord entre Banque Palatine et Natixis

Banque Palatine est un établissement de crédit et prestataire de services d'investissement, qui assure à sa clientèle le service de tenue de compte - conservation d'instruments financiers.

Banque Palatine fait appel à un tiers prestataire extérieur au Groupe BPCE, et concurrent de celui-ci, pour conserver les instruments financiers appartenant à ses clients (sous la forme d'un mandat étendu), et a décidé en 2015, dans un souci de renforcement des synergies au sein du Groupe BPCE, de modifier l'organisation relative à cette activité.

La Banque Palatine a fait le choix de confier la tenue de compte-conservation des instruments financiers détenus par ses clients aux prestataires du Groupe BPCE spécialisés dans ces activités, Natixis (département EuroTitres) pour la clientèle Retail et Caceis (participation de Natixis) pour la clientèle institutionnelle.

La migration de cette prestation de tenue de compte-conservation engendre des coûts pour Banque Palatine dits de transfert et de transformation. Afin de compenser ces coûts, Natixis versera en moyenne par an 284 000€ à Palatine sur la durée de l'accord (de mars 2016 à juin 2022)

Cette opération est bénéfique pour les actionnaires de Natixis puisque qu'elle permet d'apporter au département EuroTitres un revenu stable et durable grâce à l'activité de cette nouvelle clientèle.

Contact :
Relations Investisseurs
Tel : 01 58 32 06 94